

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 70-344/SG/CD rendant exécutoire la délibération n° 99/7°L du 24 mars 1970 de la Commission permanente de la Chambre des Députés accordant au Secours catholique, Délégation diocésaine de Djibouti, la concession définitive de cinq parcelles de terrain sises à Ambouli.

n° 70-344/SG/CD

Ministère
MINISTERE DES FINANCES ET DU PLAN

Date de publication
4 avril 1970

Numéro JO
n° 8 du 25/04/1970

Date du numéro
25 avril 1970

TEXTE INTÉGRAL

Est rendue exécutoire la délibération n° 99/7eL du 24 mars 1970 de la Commission permanente de la Chambre des Députés du Territoire Français des Afars et des Issas accordant au Secours catholique, Délégation diocésaine de Djibouti, la concession définitive de cinq parcelles de terrain, sises à Ambouli.